

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de bougies, chandelles, cierges et articles similaires originaires de la République populaire de Chine

Base juridique : règlement d'exécution (UE) 2025/1732 du 13.08.2025 – [JO L du 13.08.2025](#).

Type de mesure : institution d'un droit antidumping provisoire sur les importations de bougies, chandelles, cierges et articles similaires originaires de la République populaire de Chine.

Date d'entrée en vigueur des mesures : 15.08.2025.

Produit concerné : bougies, chandelles, cierges et articles similaires.

Nomenclatures concernées : code NC 3406 00 00.

Pays d'origine : République populaire de Chine.